

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS213/8
2 décembre 2002

(02-6594)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – DROITS COMPENSATEURS SUR CERTAINS PRODUITS PLATS EN ACIER AU CARBONE TRAITÉ CONTRE LA CORROSION EN PROVENANCE D'ALLEMAGNE

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 27 novembre 2002, adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis - Droits compensateurs sur certains produits plats en acier au carbone traité contre la corrosion en provenance d'Allemagne*, WT/DS213/AB/R. Ce rapport sera distribué demain aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Yasuhei Taniguchi en qualité de Président de la section, et M. A.V. Ganesan et M. Giorgio Sacerdoti en qualité de membres.

Comme vous le savez, la grève du zèle suivie par le personnel du Secrétariat a ralenti la production et la distribution des documents officiels de l'OMC. Compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par cette action, il ne sera peut-être pas possible de distribuer demain le rapport dans les trois langues officielles de l'OMC. Si tel est le cas, le rapport sera alors distribué dans sa version originale (anglaise) et les versions française et espagnole seront distribuées dès qu'elles seront disponibles. La version anglaise est assortie d'un corrigendum (WT/DS213/AB/R/Corr.1).
